

Saumon breton, le début de la fin ?

Suite

Las, il a bien fallu constater que le COGEPOMI, sous pression notamment du monde de la pêche, n'a pas adopté le seuil le plus favorable au saumon, mais a bien choisi d'optimiser les prélèvements par pêche... Finalement, cela aura été un coup d'épée dans l'eau quand bien même on aura vu le TAC de saumons printemps (deux hivers de mer) réduit de 600 à 400 à l'échelle régionale et la pêche fermée sur les plus petits cours d'eau et/ou ceux où les données étaient insuffisantes pour prendre une décision. En effet, le TAC sur les castillons (poissons d'un hiver de mer) a été aboli et finalement les saumons de printemps demeurent prélevables au lieu d'être sanctuarisés comme c'est par exemple le cas en Écosse ou au Canada (où les conditions sont pourtant bien meilleures). Les modes de pêche « à avaler » sont restés autorisés, permettant la capture même hors fenêtre des saumons de printemps, et in fine leur mise à mort, ce qui est contraire à l'objectif affiché. On pourrait lorgner vers l'Irlande où la pêche peut rester autorisée même si la LC n'est pas atteinte mais seulement en « no kill », et à la mouche ou aux leurres seulement, sans ardillon et sans hameçon triple, la pêche à la truite dans ces mêmes cours d'eau étant réglementée en conséquence, également pour éviter toute capture accidentelle.

Bien évidemment, les pêcheurs ne sont pas directement responsables de l'état des populations et on note également une forte implication locale pour la préservation des rivières bretonnes prises d'assaut par l'agro-business, élevage intensif porcin en premier lieu. Cependant les pêcheurs outre ce rôle revendiqué de sentinelles des rivières portent légalement la responsabilité de la gestion des stocks à travers les AAPPMA et leurs fédérations et par leur poids prédominant au COGEPOMI.

Aussi les deux arrêtés pris et en cours relatifs à la gestion du saumon posent question, qu'il s'agisse de l'arrêté préfectoral approuvant le PLAGEPOMI 2024-2027 ou bien de celui réglementant la pêche pour 2024, car ils autorisent des prélèvements certainement trop élevés au regard de l'état des stocks... Nous rappelons d'ailleurs le contentieux que nous avons initié en début d'année contre l'autorisation des pêches à avaler.

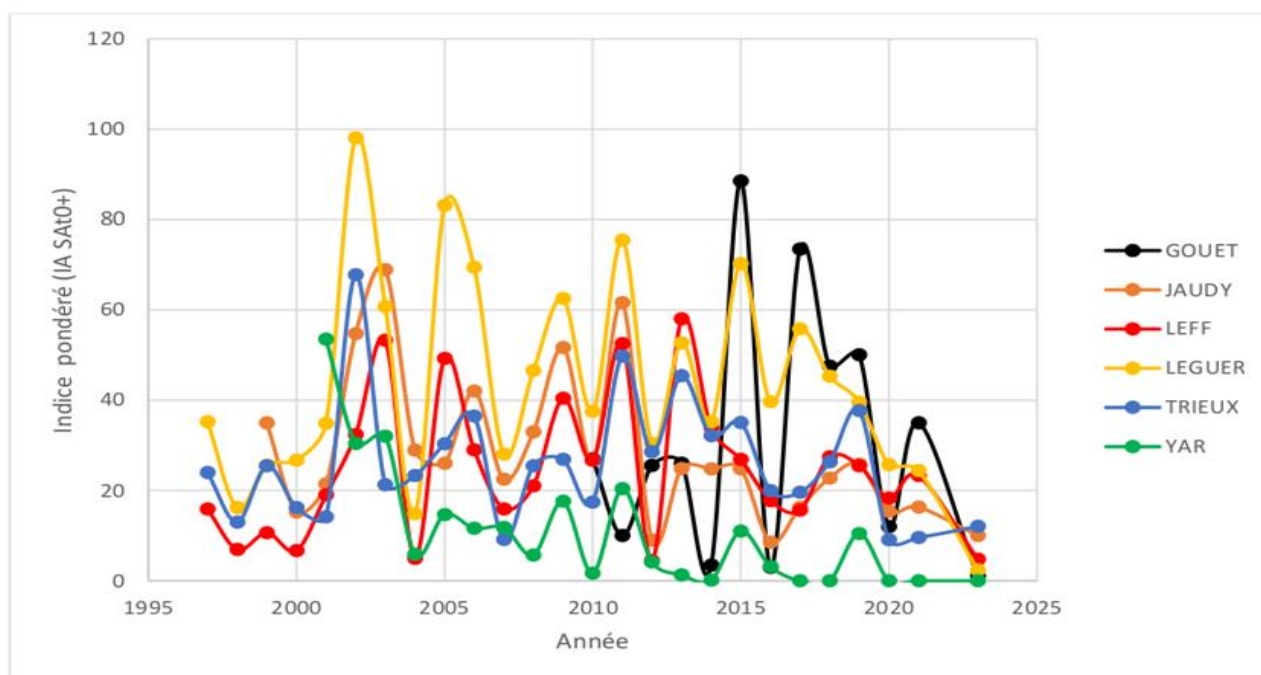
En effet, ces stocks se dégradent à une vitesse catastrophique. La cause première n'est pas identifiée clairement pour l'instant et il se pourrait que le changement climatique global n'y soit pas étranger. Nous allons donc lever un coin de voile sur les derniers chiffres disponibles. On relève ainsi pour 2023 :

- seulement 19 saumons de printemps et 94 castillons à la station du moulin des Princes sur le Scorff, station qui sert de référence aux modèles de l'INRAE pour la gestion des stocks.
- seulement 198 saumons comptabilisés sur l'Aulne et 254 sur l'Elorn.

A comparer aux TAC qui sont respectivement de 45 sur le Scorff, 20 sur l'Elorn, 15 sur l'Aulne, et au TAC de castillon qui est théoriquement illimité.

Quant aux indices d'abondance, ils sont catastrophiques, notamment dans les Côtes d'Armor où même le Léguer, usuellement tenu pour être une des rivières les plus productives au niveau régional, voit son indice d'abondance 0+ atteindre seulement 2,73. Le tableau de suivi ci-dessous est révélateur.

**Campagne 2023 de suivi par indices d'abondance de la production de juvéniles
de saumon de l'année (IA Sat 0+)**



Bassin	Indice IA sat 0+ pondéré
Gouët	1
Léguer	2.36
Leff	4.76
Jaudy	9.99
Trieux	12.03
Yar	0

Ce désolant constat pose intrinsèquement la question de la pertinence du modèle retenu par RENOSAUM qui n'a pas su anticiper la catastrophe en cours. En outre le COGEPOMI acte dans son compte rendu décision du 10 novembre 2023 l'impossibilité de réactualiser le modèle et préfère attendre d'en voir les résultats sous trois ans avant de prendre une nouvelle décision. C'est totalement irresponsable, contraire au principe de précaution. Et que fera-t-on lorsqu'il n'y aura plus assez de poissons pour alimenter les équations du modèle ?

Face à cette situation, ANPER « Truites Ombres Saumons » interpelle le Préfet de région pour lui rappeler les devoirs de l'État face à cette situation dramatique. Outre la politique de prélèvement qui est complètement irresponsable, la situation du « poisson-roi » est liée aux carences de l'État à faire respecter la continuité et la qualité de l'eau, ce que nous avons souligné dans nos participations aux consultations du public en octobre et novembre 2023.

Nous ne comprenons pas le maintien de la fermeture des barrages de navigation d'une part sur les cours de l'Hyères et de l'Aulne alors que cette partie du canal de Nantes à Brest est déclassée des voies navigables, et d'autre part du Blavet en aval du grand barrage de Guerlédan alors que sur ce tronçon du Blavet ne circule qu'une trentaine de bateaux par an. Ce cumul de barrages inutilement fermés aggrave les effets du réchauffement climatique en réchauffant l'eau.

En ralentissant les vitesses de courant ils envasent les gravières qui constituent les plus grandes zones de production de juvéniles de saumon de la Région Bretagne car celles-ci se trouvent justement dans les cours principaux de l'Aulne, l'Hyères et le Blavet. Nous rappelons que le barrage de Tronchâteau (sur le Saint-Sauveur qui est un affluent du Scorff) a déjà fait l'objet d'une condamnation pénale à l'issue d'une procédure pour laquelle ANPER TOS a été partie civile. Depuis l'année 2021 il a fait l'objet de plusieurs courriers d'ANPER TOS adressés à Monsieur le Préfet du Morbihan et à Monsieur le Procureur de la République de Lorient. Situé à quelques centaines de mètres de la limite amont de l'influence des marées, ce barrage et l'étang qu'il génère aggravent les effets du réchauffement climatique. Il réduit substantiellement le potentiel de production de saumons du bassin du Scorff. De surcroît ce barrage risque de s'effondrer ce qui entraînerait la mise à l'arrêt du pompage d'eau de Kereven situé en aval et qui à partir du Scorff approvisionne en eau potable Lorient Agglomération.

Et bien évidemment il existe de nombreux autres blocages migratoires, comme sur les cours du Queffleuth et du Jarlot, ou encore le moulin Marchand sur le Léguer (dont la légalité est plus que discutable et a déjà fait l'objet de courriers d'ANPER TOS).

Quant aux pollutions au lisier elles sont trop fréquentes, si ce n'est récurrentes, pour être des accidents et elles traduisent plus un manque de moyens ou de volonté de l'administration à faire respecter les mesures réglementaires de prévention. La qualité des eaux reste donc au cœur du problème et nous soulignons une nouvelle fois que les efforts de réduction du taux de nitrates stagnent désormais. Les actuels projets d'extension de porcheries ne vont certainement pas améliorer la situation... Nous nous inquiétons fortement de l'impact sur la ressource en eau du projet d'implantation de salmoniculture à Plouisy.

Notre civilisation est malade de ses excès et de sa soif de consommation. Elle empoisonne notre cadre de vie et les « solutions » techniques mise à l'œuvre pour satisfaire un besoin de protéines démesuré et absurde ne prennent pas la voie d'un meilleur respect des milieux naturels, des êtres vivants qui y vivent, et finalement de nous-même...